

# Responsabilités des bénéficiaires en matière d'information et de publicité

(Cette note d'information n'a qu'une valeur indicative, elle ne se substitue pas aux règles d'information et de publicité décrites à l'article 13 du RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) no 808/2014 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2014 et à son annexe 3, qui demeurent la seule référence légale pour le bénéficiaire)

Afficher l'implication de l'Europe sur son projet, c'est faire connaître et faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit directement au développement des projets dont ils seront les bénéficiaires.

Dès lors que vous devenez bénéficiaire d'une aide européenne, vous devez assurer la publicité de l'intervention européenne et de la Collectivité de Corse en faveur de votre opération, dans toutes les actions de communication que vous engagerez, sur tous les supports, en respectant certaines obligations.

En cas de non-respect, tout ou partie des dépenses de l'opération pourront être écartées de l'aide européenne.

## 1/ PENDANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION :

### **LE BENEFICIAIRE INFORME LE PUBLIC DU SOUTIEN OCTROYE PAR LE FEADER (AFFICHES, PANNEAUX, PLAQUES ET SITES WEB) :**

<b>POUR TOUTE OPERATION</b>	<p>Les publications (brochures, dépliants, lettres d'information, par exemple) et les affiches concernant des mesures ou actions cofinancées par le Feader contiennent une indication claire, sur la page de titre, de la participation de l'Union, ainsi que l'emblème de l'Union et le logo de la Collectivité de Corse.</p> <p>Les publications comportent :</p> <p>Les références de l'organisme responsable du contenu de l'information.</p> <p>Le nom de l'autorité de gestion désignée pour la mise en œuvre de du FEADER en Corse (Collectivité de Corse).</p> <p>Le nom du GAL (Gal Leader du Pays d'Ajaccio).</p> <p>Un hyperlien pointant vers le site web de la Commission relatif au Feader : <a href="https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_fr">https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_fr</a></p> <p>Les mêmes contenus sont à prévoir pour ce qui est des informations publiées par voie électronique (sites web, réseaux sociaux, bases de données à l'usage des bénéficiaires potentiels) ou sous forme de matériel audiovisuel (films, vidéos, photos, etc.)</p> <p>Les avis d'appel public à la concurrence doivent également inclure le logo de l'UE pour faire référence au soutien des fonds européens.</p> <p>Pensez à faire référence à la participation de l'Union Européenne et de la Collectivité de Corse lors de vos communications dans la presse (communiqué, dossier de presse, etc...).</p> <p>Evènements tels que réunions, formations : assurez-vous que le public participant à toute manifestation soutenue par l'Europe (événements culturels, sportifs, formations, séminaires,...) soit informé de ce financement. Tous les documents destinés au public</p>
-----------------------------	---

	ou aux participants doivent mentionner le soutien européen (présence de l'emblème, mention sur les diaporamas, les feuilles de présence, les brochures).
POUR LES OPERATIONS QUI CONSISTENT DANS LA CREATION D'UN SITE WEB	En plus des autres obligations : - mentionner la contribution du Feader, au moins sur la page d'accueil ; - comporter un hyperlien pointant vers le site web de la Commission relatif au Feader <a href="https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_fr">https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_fr</a>
INFORMATION SUR VOTRE SITE WEB :	Description succincte de l'opération de sa finalité et de ses résultats, et mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union et la collectivité de Corse + Logos et slogan. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau, du site web.
POUR UN SOUTIEN FINANCIER ENTRE 10000 et 50 000 €	Au moins une affiche (ou une plaque) présentant des informations sur l'opération (dimension minimale : A3), mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union et la collectivité de Corse, apposée en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment + Logos et slogan. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau, de la plaque.
POUR UN SOUTIEN FINANCIER SUPERIEUR A 50 000 €	Une plaque explicative présentant des informations sur le projet, mettant en évidence le soutien financier obtenu de l'Union et de la collectivité de Corse, apposée en un lieu ou sur un matériel aisément visible par le public. + Logos et slogan. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau, de la plaque.
POUR UN SOUTIEN FINANCIER SUPERIEUR A 500 000 €	Un panneau temporaire de dimensions importantes, présentant des informations sur le projet, mettant en évidence le soutien financier obtenu de l'Union en un lieu aisément visible par le public. + Logos et slogan. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau, de la plaque.

Attention : Les avis d'appel public à la concurrence doivent également inclure le logo de l'UE pour faire référence au soutien des fonds européens.

## **2/ AU PLUS TARD TROIS MOIS APRES L'ACHEVEMENT D'UNE OPERATION :**

**LE BENEFICIAIRE APPOSE UNE PLAQUE OU UN PANNEAU PERMANENT DE DIMENSIONS IMPORTANTES, EN UN LIEU AISEMENT VISIBLE PAR LE PUBLIC, POUR CHAQUE OPERATION SATISFAISANT AUX CRITERES SUIVANTS :**

- l'aide publique totale octroyée à l'opération dépasse 500 000 EUR ;
- l'opération porte sur l'achat d'un objet matériel ou sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction.

Ce panneau indique le nom, la description du projet/de l'opération, les logos et slogans et met en évidence le soutien financier de l'Union. Ces informations occupent au moins 25 % du panneau.

**Autorité de gestion du FEADER :**  
Collectivité de Corse

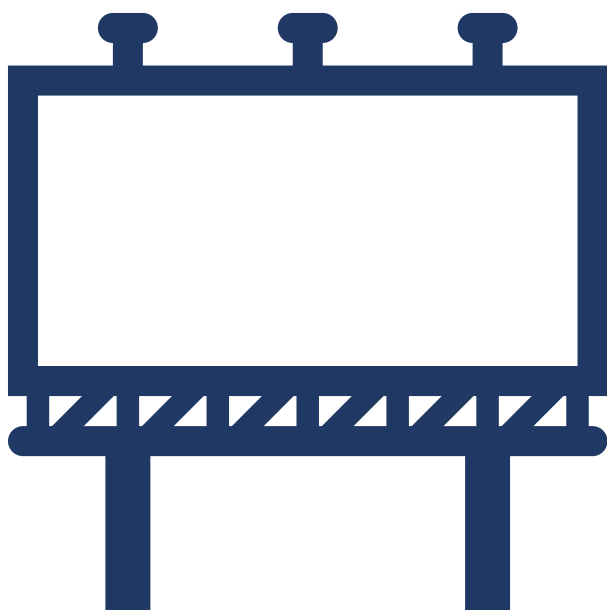
**Groupe d'Action Locale Leader du Pays  
d'Ajaccio**

I Muraschi - U palazzu  
20136 Bocognano

Les logos et slogan à faire figurer sont les suivants :



*« Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales »*



Exemple de mentions dans une affiche ou panneau :

Nom de l'opération : XXXXXXXXXX

Objectif : XXXXXXXXXX

Porteur du projet : XXXXXXXXXX

Coût total HT et TTC : XXXXXXXXXX

**PARTICIPATIONS FINANCIERES :**

UE Feader : xxxxx €

Collectivité de Corse : xxxxx €

Autofinancement : xxxxx €

Logos et slogan



**PENSEZ À PRENDRE EN PHOTO LES AFFICHES, PANNEAUX ET TOUTES VOS ACTIONS DE COMMUNICATION. ELLES VOUS SERONT DEMANDÉES POUR LE PAIEMENT DE VOTRE SUBVENTION.**